

## L'économie sociale entre l'économie et le politique

Gilles Bourque

Numéro 32, 1999

La politique en otage

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1002398ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1002398ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

Les concepts d'économie sociale, d'économie solidaire et de tiers secteur ont été proposés ces dernières années afin de rendre compte de la prolifération de pratiques économiques alternatives, principalement dans le domaine de la prestation de services. Cet article se penche plus précisément sur la pertinence du concept d'économie sociale, ainsi que sur les potentialités transformatrices des moyens mis en oeuvre par un tel mouvement social. L'auteur défend la thèse que ce double questionnement renvoie bien plus au domaine du politique qu'à celui de l'économie.

### Éditeur(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

### ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer cet article

Bourque, G. (1999). L'économie sociale entre l'économie et le politique. *Cahiers de recherche sociologique*, (32), 37–45. <https://doi.org/10.7202/1002398ar>

# L'économie sociale entre l'économie et le politique\*

---

Gilles BOURQUE

L'économie sociale sert-elle l'intérêt général? Pour répondre adéquatement à cette question, il faudrait sans doute commencer par se référer à la notion d'intérêt général dans l'histoire de la philosophie politique. Je serai beaucoup plus prosaïque en faisant fi de la philosophie et en me demandant, à titre de sociologue et peut-être davantage comme citoyen, ce qui, en cette fin de siècle, me paraît être d'intérêt général. Je répondrai à ma propre question en posant que la satisfaction de l'intérêt général passe actuellement d'abord et avant tout par la sauvegarde de la société politique, sauvegarde qui implique la réinvention des rapports entre l'État et la société. Bien au-delà des ratés du régime d'accumulation et de l'État-providence ou encore des effets délétères de la mondialisation, c'est la démocratie elle-même qui est actuellement remise en cause dans sa capacité d'assurer la régulation politique des rapports sociaux. Alors même que le discours dominant n'arrête pas de célébrer la démocratie, jamais, depuis leur fondation, les États démocratiques ont-ils été aussi impuissants. L'érosion des pouvoirs de l'État-nation, en même temps que le processus de bureaucratisation de l'État-providence, a provoqué la tendance à la marginalisation des institutions de la démocratie représentative au sein de nos sociétés. Les rapports sociaux sont de plus en plus organisés sur la base de règles techniques, juridiques et bureaucratiques définies à l'abri, en amont ou en aval, de l'acte législatif. La régulation politique, c'est-à-dire le processus démocratique de définition des règles de l'institutionnalisation de la société, paraît de moins en moins agissante, sinon de moins en moins déterminante. L'espace mondial, dominé par la corporation transnationale, s'organise de plus en plus sur la base de règles techno-juridiques administrées par des organisations bureaucratiques, comme le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation

---

\* Texte de la conférence prononcée au Congrès du CIRIEC, Association canadienne française pour l'avancement de la recherche, Ottawa, 11 mai 1999. Les réflexions exposées dans ce texte s'inspirent d'un séminaire de doctorat que j'ai dirigé en collaboration avec mon collègue Jules Duchastel. Plusieurs éléments de ce texte sont issus des discussions qui s'y sont déroulées. Les problèmes conceptuels soulevés ici à propos de la notion d'économie sociale découlent de ces débats. C'est Jules Duchastel qui, en particulier, a proposé de substituer au concept d'économie sociale celui de mouvement d'économie sociale, en insistant sur la dimension politique du phénomène.

mondiale du commerce (OMC), qui échappent à l'exercice de la citoyenneté politique. À l'interne, on assiste à une rupture de l'équilibre entre le législatif et le judiciaire qui favorise de plus en plus le tribunal aux dépens de l'assemblée délibérante<sup>1</sup>.

Voilà pourquoi l'intérêt général impose de façon urgente que l'on travaille aussi bien à la repolitisation des rapports sociaux qu'à la réinvention de la régulation politique. Une telle tâche implique que l'on repense non seulement les rapports de l'État avec la société, mais aussi les conditions de la discussion du pouvoir et de la définition des règles de l'institutionnalisation des rapports sociaux. Voilà dans quelle perspective je traiterai de l'économie sociale. On s'étonnera peut-être du fait que je sois parti de si haut et de si loin pour aborder des réalités afférentes aux rapports de proximité et à l'espace local et régional. C'est que l'urgence de la réinvention de la démocratie s'impose en même temps sur tous les fronts: dans l'espace mondial comme dans les rapports locaux et régionaux. Je proposerai dans cette perspective deux ordres de réflexion: l'une porte sur la définition même de cette réalité que l'on appelle l'économie sociale, l'autre, sur la nature de sa contribution potentielle à la production de la société qui, dans la perspective que j'adopte, est d'abord et avant tout de nature politique.

## 1 Le concept

La définition rigoureuse de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler au Québec l'économie sociale fait encore l'objet de débats. Loin de relever d'un pur exercice intellectuel, le travail de conceptualisation de l'objet permet non seulement de nommer et de situer ce qu'on appelle l'économie sociale, mais aussi de discuter du véritable enjeu des pratiques qui s'en réclament. Comme le fait très bien ressortir Martine d'Amours<sup>2</sup>, on peut distinguer au moins quatre types d'approches dans la production francophone d'inspiration sociologique. Henry Desroches<sup>3</sup> définit l'économie sociale par ses composantes: la

---

<sup>1</sup> Sur l'ensemble de ces questions, voir, entre autres ouvrages pertinents: M. Aglietta, *Régulation et crise du capitalisme*, Paris, Odile Jacob, 1977; A. Amin (dir.), *Post-Fordisme a Reader*, Oxford, Blackwell, 1994; R. Boyer et Y. Saillard, *Théorie de la régulation. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1995; M. Castells, *The Information Age*, Malden, Blackwell, 1996, 3 vol.; J. Létourneau, *Les années sans guide*, Montréal, Boréal, 1996; S. McBride et J. Shields, *Dismantling a Nation. The Transition to Corporate Rule in Canada*, Halifax, Fernwood Publishing, 1997; L. Sklair, *Sociology of the Global System*, Londres, Prentice-Hall, 1995; S. Stange, *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996; W. Streeck et P. C. Smitter, *Private Interest Government, Beyond Market and State*, Londres, Sage Publications, 1985; M. Waters, *Globalization*, Londres, Routledge, 1995.

<sup>2</sup> M. d'Amours, *Procès d'institutionnalisation de l'économie sociale au Québec*, texte ronéotypé, département de sociologie, Université du Québec à Montréal, 1999.

<sup>3</sup> H. Desroche, *Pour un traité d'économie sociale*, préface de Michel Rocard, Paris, CIEM, 1993.

coopération, la mutuelle, l'association. Claude Vienney<sup>4</sup> insiste plutôt sur les règles démocratiques du fonctionnement des entreprises et sur la situation de domination dans laquelle se trouve les acteurs. Jacques Defourny<sup>5</sup> s'attache de son côté aux valeurs qui, selon lui, distinguent l'économie sociale. Jean-Louis Laville<sup>6</sup>, qui préfère le concept d'économie solidaire, relève la dynamique de réciprocité chez les acteurs et le fait que ces pratiques économiques solidaristes donnent accès à la sphère publique. Benoît Lévesque et William A. Ninacs<sup>7</sup> insistent aussi sur cette dimension, bien qu'ils préfèrent utiliser le concept d'économie sociale.

Ce travail de définition s'appuie en même temps sur la construction d'une histoire qui vise à établir la genèse des pratiques actuelles. De filiation en filiation, cette histoire nous permettrait de remonter jusqu'aux socialistes utopistes en passant, bien sûr, par le mutualisme et le coopératisme. Au terme de tous ces efforts, les pratiques étudiées auraient donc trouvé leur définition, en même temps qu'elles pourraient être inscrites dans une histoire qui leur serait propre. Est-ce véritablement le cas?

Je ne le crois pas, parce que jusqu'ici on n'a pas dépassé le niveau descriptif. Sommairement, je dirais que l'on a procédé par l'addition de caractéristiques en postulant que la sommation des traits que l'on a découverts suffirait à construire la définition de l'objet que l'on veut circonscrire. Ainsi, en incluant les définitions proposées au Québec, on peut dire que l'on a identifié un lieu (le tiers secteur ou encore un espace civique entre le privé et le public), une situation, des acteurs (des acteurs dominés), une idéologie (le solidarisme) et des règles de fonctionnement de nature démocratique (mutualistes, coopératistes ou associationnistes). Ce n'est ni la rigueur ni la pertinence de ce premier regard essentiellement descriptif que je conteste ici. Il importe cependant que cette première approche soit complétée par une démarche plus systématique de construction de l'objet.

Je n'insisterai que sur deux aspects d'une telle démarche. Le premier consiste à se demander s'il est possible de trouver une unité parmi les caractéristiques que l'on vient de faire ressortir et les éléments de l'histoire que l'on a cherché à reconstruire. À ce premier niveau, les définitions que j'ai évoquées plus haut paraissent postuler au point de départ que cette unité est d'abord et avant tout d'ordre économique. Sur la base de ce postulat admis d'emblée, on construit donc le concept d'économie sociale. Or, même si je crois qu'il existe bel et bien une unité dans l'univers que l'on cherche à circonscrire, il me semble que

<sup>4</sup> C. Vienney, *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 1994.

<sup>5</sup> J. Defourny et José L. Carlos Monzon (dir.), *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique*, Bruxelles, De Broeck Université, 1992.

<sup>6</sup> J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994.

<sup>7</sup> B. Lévesque et W. A. Ninacs, *L'économie sociale au Canada: le modèle québécois*, Montréal, IFDES (document présenté à l'occasion du colloque «Stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale», organisé par l'OCDE, les 18 et 19 juin 1997).

ce n'est pas au niveau économique qu'elle se situe véritablement. Disons seulement, puisque j'y reviendrai, que je ne trouve pas d'unité d'ordre économique entre le Mouvement Desjardins de la fin du XIXe siècle, le comité de citoyens des années soixante et le mouvement des femmes des années quatre-vingt-dix qui est à l'origine du projet d'économie sociale.

Le deuxième aspect a trait à l'élaboration des concepts. Si, d'aventure, on entend construire un concept, non seulement importe-t-il qu'il y ait unité entre les éléments de la réalité que l'on cherche à construire, il est aussi impératif que ce concept s'inscrive dans une théorie générale des rapports sociaux. En d'autres mots, un concept ne prend son sens qu'en fonction de la théorie générale au sein de laquelle il est défini. C'est précisément ce que les auteurs dont j'ai parlé tentent de faire. Sur le plan de la conceptualisation de l'économie d'abord, certains situent l'économie sociale en un lieu particulier de l'espace économique. L'espace est alors dessiné de façon topographique à partir de l'idée d'un tiers secteur, entre le marché et l'économie publique, ou encore de façon hiérarchique, l'économie sociale se déployant au niveau local par opposition aux espaces national et mondial. En même temps qu'il demeure essentiellement descriptif, ce type d'approche ne me paraît guère convaincant, du moins lorsqu'on cherche à faire de l'économie sociale un secteur économique particulier. Il faudrait démontrer ici l'autonomie au moins relative d'un tel espace. Or, à ce chapitre, il me semble que l'économie sociale est aussi bien tirée vers l'économie de marché que nourrie par la redistribution étatique. D'autres chercheurs, comme ceux du Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES), tentent de penser le même objet dans le cadre de la théorie de la régulation et cherchent à comprendre en quoi l'économie sociale peut contribuer à la construction d'un nouveau modèle de développement. Si l'on adopte une perspective strictement économique, je vois mal cependant comment l'économie sociale pourrait déterminer de quelque manière la nature du régime d'accumulation du capital, d'autant plus qu'elle se pose elle-même comme un mouvement réformiste, comme le souligne Benoît Lévesque<sup>8</sup>. En somme, puisque je ne peux demeurer que schématique, la notion d'économie sociale ne me paraît pas s'appuyer de façon satisfaisante sur une théorie générale de l'économie. D'un point de vue sociologique, un tel exercice devrait partir de la nature des rapports sociaux de production, ce qui permettrait de fonder l'existence d'une forme de production particulière. On me répondra sans doute que le dévoilement des caractéristiques démocratiques et solidaristes des organisations renvoie à la question des rapports de production. Je ne le crois pas, puisque celles-ci sont bien plus d'ordre idéologique et politique que de nature économique.

La notion d'économie sociale me paraît aussi poser problème quand elle vise à rendre compte de la particularité des pratiques

---

<sup>8</sup> B. Lévesque, «Démocratisation de l'économie et économie sociale», dans G. Laflamme, P.-A. Lapointe et autres (dir.), *La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1997.

économiques que recouvre le qualificatif «social». Toute pratique économique est en même temps sociale: le capitalisme est social, comme l'esclavagisme et le féodalisme d'ailleurs. L'idée d'un «social» qui se situerait en un lieu séparé de l'État, de l'économie et de la culture n'a pour moi pas de sens d'un point de vue théorique. Pour un sociologue, le social ne saurait être qu'un qualificatif qui renvoie au concept de société et non pas à un espace particulier au sein de cette société. Donzelot<sup>9</sup> l'a bien montré, l'idée du social est une invention du XIXe siècle pour penser les problèmes qui surgissaient dans les sociétés occidentales à la suite du triomphe du libéralisme et dans la foulée de l'industrialisation. La notion a alors permis de cerner des problèmes dits sociaux au nom desquels on a réclamé l'intervention de l'État. Dès lors sont apparues ce que l'on convient d'appeler des politiques sociales pour les distinguer, par exemple, des politiques économiques. Employé dans un tel sens, le social est une idée qui ne renvoie pas à la théorie sociologique, mais à l'ordre du discours relié à l'histoire de l'État-providence. Je sais très bien que l'on fait régulièrement référence au fameux «social» dans la production en sciences humaines pour penser, par exemple, le rapport entre l'État et le «social». Au-delà de la fonction heuristique d'un tel usage, il n'en reste pas moins que l'idée qu'il puisse exister une sphère sociale distincte au sein de la société ne me paraît pas défendable en toute rigueur théorique.

La difficulté de conceptualiser les pratiques dont nous parlons à partir du concept d'économie sociale tient, selon moi, au fait que l'on cherche à saisir le phénomène d'un point de vue strictement économique. Je propose, au contraire, de jeter un regard politique sur le même objet. On découvre du coup une unité beaucoup plus grande entre les caractéristiques que j'ai énumérées plus haut. Bien sûr, les pratiques dont il est question se situent en un même lieu, l'économie, mais nous sommes face à des organisations dynamisées par des acteurs dominés qui agissent selon des règles démocratiques et sur la base d'une idéologie solidariste, trois qualificatifs qui connotent des réalités d'abord et avant tout politiques.

Non seulement, donc, une lecture politique permet-elle de découvrir une plus grande unité, mais le travail de conceptualisation de l'objet s'en trouve facilité par le fait qu'on peut l'inscrire beaucoup plus facilement dans une théorie plus large du politique. Je pense ici plus spécialement aux théories des mouvements sociaux et de l'État démocratique. L'institutionnalisation politique dans l'État moderne et, en particulier, dans l'État-providence se caractérise en effet par son ouverture à la politisation de tous les pouvoirs. Elle rend ainsi possible l'affirmation des mouvements qui s'activeront à la transformation des rapports sociaux. Dans une telle perspective, je crois que l'on pourrait avancer le concept de *mouvement d'économie sociale*, de la même manière que l'on parle du mouvement écologiste, du mouvement des femmes ou du mouvement pacifiste. Soulignons de plus que nous sommes face à la volonté de généraliser et d'institutionnaliser des pratiques alternatives dans le domaine économique. Ce projet peut ainsi

<sup>9</sup> J. Donzelot, *L'invention sociale*, Paris, Fayard, 1984.

être directement saisi au niveau conceptuel comme mouvement d'économie sociale, puisque la notion d'économie sociale renvoie ici à la représentation qu'ont les acteurs de leurs propres pratiques et non à la pertinence d'un concept et à la réalité de l'objet en tant que tel.

Il me semble qu'une telle lecture politique permet même de penser l'histoire des mouvements d'économie sociale. Si l'on exclut le socialisme utopique, qui ne saurait relever de ce type de mouvement, puisqu'il s'agit d'un projet révolutionnaire et anticapitaliste, je crois que l'on peut faire ressortir une certaine parenté à travers l'histoire des pratiques dont nous traitons. Nous sommes face à des projets réformistes qui émanent, *au point de départ*, d'acteurs dominés sur le plan national ou social et qui visent une insertion différenciée dans une économie de marché dynamisée par le capitalisme.

## 2 Le politique et l'économie sociale

Le fait de conceptualiser les pratiques que nous envisageons d'abord et avant tout comme mouvement social oriente l'analyse vers les dimensions politiques du phénomène. Dans une telle perspective, il ne s'agira plus tellement de nous demander si l'économie sociale constitue ou peut constituer un secteur économique, mais de nous interroger sur la nature des transformations politiques que le mouvement peut contribuer à produire. Je ne soutiens nullement qu'il n'est pas pertinent de se pencher sur la contribution possible de l'économie sociale au développement de pratiques économiques alternatives. Mais, comme je l'ai déjà souligné, je doute que ces dernières puissent directement, c'est-à-dire sur le terrain économique, infléchir le régime d'accumulation du capital de façon significative.

C'est donc dans l'espace politique, selon moi, que le mouvement d'économie sociale peut le mieux servir l'intérêt général, en contribuant, comme je l'ai indiqué au point de départ, à la préservation de la société politique et à la réinstitutionnalisation de la régulation politique. On sait qu'à l'échelle mondiale cette tâche implique la nécessité de créer des institutions publiques supranationales qui permettent de débattre démocratiquement des enjeux de la mondialisation et de discuter de la régulation politique du capitalisme financiarisé. Le mouvement d'économie sociale ne saurait, bien sûr, intervenir qu'à l'échelle nationale et, plus particulièrement, à l'échelle régionale et locale. Dans une telle perspective, je me demanderai en quoi le mouvement d'économie sociale peut contribuer à la réinstitutionnalisation de la régulation politique et je poserai que cette contribution ne peut apparaître que comme résistance au néolibéralisme, étant entendu qu'un retour à l'État-providence me paraît exclu.

Soulignons d'entrée de jeu qu'une telle résistance implique nécessairement la création des conditions nécessaires à l'élargissement de l'espace public et à l'affirmation d'une citoyenneté effective et participative. Le mouvement d'économie sociale peut contribuer à la mise en place de ces conditions d'au moins trois manières.

En encourageant d'abord l'éclosion de pratiques solidaristes d'inspiration démocratique dans l'activité économique, l'économie sociale prédispose à l'exercice plein et entier de la citoyenneté dans l'espace public. De la même manière, en contribuant au développement de l'emploi, l'économie sociale rend possible l'exercice d'une citoyenneté effective. En s'inscrivant, enfin, dans un mouvement de débureaucratization de la prestation des services, ces pratiques peuvent concourir à une réinstitutionnalisation de la sphère publique qui favorise la participation démocratique.

C'est à ce dernier niveau que l'apport du mouvement d'économie sociale paraît le plus décisif. Il importe donc de mesurer périodiquement les retombées de la participation du mouvement à la réorganisation de la sphère publique. On peut, je crois, aborder cette contribution de deux manières: la première considère l'effet de la concertation sur les pratiques d'économie sociale; la seconde, plus globale, porte sur la nature même de la réinstitutionnalisation à laquelle participe le mouvement.

Dans un travail remarquable sur les effets du procès d'institutionnalisation au Québec, Martine d'Amours<sup>10</sup> fait ressortir que «la reconnaissance étatique de l'économie sociale s'est accompagnée d'une définition de plus en plus restrictive, c'est-à-dire de plus en plus économique». De même, elle soutient qu'une logique duale tend à s'imposer dans le domaine de la création d'emplois, différente du *workfare*, mais néanmoins contraire aux principes solidaristes du mouvement. Il importe que de tels constats soient largement débattus afin de rectifier le tir, s'il y a lieu, car il serait paradoxal que le mouvement finisse par contribuer à l'«économisation» du «social» et à la dualisation de l'économie.

En ce qui concerne la participation du mouvement à la réinstitutionnalisation de la sphère publique, dans le cadre de pratiques dominées par les principes du partenariat et de la concertation, je crois qu'il faudrait tenir un débat de fond. Il faut ici prendre pleinement la mesure de l'influence de la participation des mouvements populaires. Il me semble que ce débat devrait partir de la prémisse que cette réinstitutionnalisation est nécessaire. Il ne s'agit pas seulement, à l'heure actuelle, de sauvegarder la démocratie, mais il importe aussi de repenser les rapports entre la sphère publique et la sphère privée. Je crois utile à ce propos de rappeler l'existence de deux tendances au sein de la gauche. La première, que j'appellerai publiciste (au sens habermassien de publicité critique<sup>11</sup>), a toujours privilégié l'espace public: de l'école de Francfort au courant social-démocrate, jusqu'au mouvement marxiste-léniniste, cette tendance se tourne tout naturellement vers la sphère publique pour créer les conditions favorables à l'émancipation. L'autre tendance, du mutualisme au coopératisme à l'autogestion, que j'appellerai civiliste, cherche plutôt à provoquer directement le surgissement des pratiques émancipatrices au sein de la société civile.

<sup>10</sup> M. d'Amours, ouvr. cité.

<sup>11</sup> Voir, à ce propos, J. Habermas, *L'espace public*, Paris, Payot, 1988.



Mes dernières remarques, on l'aura deviné, s'inspireront d'un point de vue publiciste. Il me semble que la participation des mouvements sociaux aux instances de la concertation et du partenariat devrait avoir comme objectif ultime le renforcement et l'élargissement des institutions de la démocratie représentative. Dit autrement, cette participation devrait viser la création des conditions les plus favorables à la discussion la plus ouverte et la plus large possible des rapports de pouvoir et de domination. Dans l'État démocratique, ce sont d'abord et avant tout les assemblées délibérantes et législatives qui créent ces conditions. Ainsi, à l'échelle locale et régionale, où s'active principalement le mouvement d'économie sociale, la participation à des instances comme les centres locaux de développement et les centres locaux d'emploi devrait conduire à revendiquer la formation d'institutions délibératives à l'échelle régionale.

En somme, les mouvements sociaux doivent éviter que leur participation aux instances du partenariat ne débouche sur la mise en place d'un ensemble d'institutions parallèles qui non seulement dédoublent les assemblées délibérantes municipales et nationales, mais enrayent encore davantage la capacité de ces dernières de produire démocratiquement les règles de fonctionnement de notre société. En d'autres termes, et pour le dire un peu plus crûment, c'est au Québec un devoir civique d'empêcher que les institutions du partenariat ne deviennent objectivement le lieu privilégié de la production des règles d'institutionnalisation de la société québécoise sur la base de *deals* conclus entre les élites, *deals* ultimement négociés dans le bureau du premier ministre.

Gilles BOURQUE  
 Département de sociologie  
 Université du Québec à Montréal

## Résumé

Les concepts d'économie sociale, d'économie solidaire et de tiers secteur ont été proposés ces dernières années afin de rendre compte de la prolifération de pratiques économiques alternatives, principalement dans le domaine de la prestation de services. Cet article se penche plus précisément sur la pertinence du concept d'économie sociale, ainsi que sur les potentialités transformatrices des moyens mis en œuvre par un tel mouvement social. L'auteur défend la thèse que ce double questionnement renvoie bien plus au domaine du politique qu'à celui de l'économie.

Mots-clés: économie sociale, économie solidaire, tiers secteur, État, mondialisation, institutionnalisation, politique, local, régional, citoyen-neté.

## Summary

The concepts of social economy, solidarity economy and third sector have been put forward in recent years in order to account for the proliferation of alternative economic practices, mainly in the area of service provision. This article looks more specifically at the relevance of the concept of social economy and discusses the transforming potential of the means adopted by this kind of social movement. The author argues that this dual line of questioning has much more to do with the realm of politics than that of economics.

**Key-words:** social economy, solidarity economy, third sector, States, globalization, institutionalization, politics, local, regional, citizenship.

## Resumen

Los conceptos de economía social, de economía solidaria y de tercer sector han sido propuestos estos últimos años a fin de dar cuenta de la proliferación de las prácticas económicas alternativas, principalmente en el dominio de la prestación de servicios. Este artículo, precisamente, se inclina más sobre la pertinencia del concepto de economía social que sobre las potencialidades transformadoras de los medios puestos en práctica por este movimiento social. El autor defiende la tesis diciendo que este doble cuestionamiento, corresponde más que todo al dominio de la política que al dominio de la economía.

**Palabras claves:** economía social, economía solidaria, tercer sector, Estado, mundialización, institucionalización, política, local, regional, ciudadanía.